

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 25 AOÛT 2008, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h03 pour se terminer à 20h07. Deux (2) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Henry Marcovitz

Le résidant (et ancien conseiller municipal de Côte Saint-Luc) demande s'il y a des problèmes particuliers de vagabondage et de mauvaise conduite au parc Rembrandt, ce à quoi le maire Housefather répond que ce n'est pas le cas.

2) Evelyn Matlin

La résidante demande à quelle catégorie de service de « police » appartient VCOP, ce à quoi le maire Housefather répond qu'il s'agit d'un service « bénévole » de Citoyens en Patrouille.

080835

TRAVAUX PUBLICS – PARCS ET LOISIRS – PARC REMBRANDT – ACHAT DE JEUX AQUATIQUES

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat de jeux aquatiques pour le parc Rembrandt (C-44-08) conformément à la loi, et qu'elle a reçu une (1) soumission conforme;

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la ville de Côte Saint-Luc octroie, par les présentes, le contrat pour l'achat de jeux aquatiques pour le parc Rembrandt, conformément à l'appel d'offres numéro C-44-08, à Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc., et autorise des déboursés à cet effet jusqu'à concurrence de 32 524,81 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0133 a été émis le 20 août 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080836

TRAVAUX PUBLICS – PARCS ET LOISIRS – PARC REMBRANDT — ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT POUR TERRAIN DE JEUX

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'équipement de terrain de jeux pour le parc Rembrandt (C-45-08), conformément à la loi, et qu'elle a reçu deux (2) soumissions conformes;

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par les présentes, le contrat pour l'achat et l'installation d'équipement de terrain de jeux au parc Rembrandt, conformément à l'appel d'offres numéro C-45-08, à Techsport inc., et autorise des déboursés à cet effet jusqu'à concurrence de 26 361,06 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0132 a été émis le 20 août 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080837

TRAVAUX PUBLICS – RESURFAÇAGE DE RUES

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres public pour le resurfaçage de plusieurs rues dans tous les secteurs de la ville (C-45-08), conformément à la loi, et qu'elle a reçu cinq (5) soumissions conformes;

IL FUT

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par les présentes, le contrat pour le resurfaçage des rues, conformément à l'appel d'offres numéro C-39-08, à G. Giuliani inc., et qu'elle autorise des déboursés à cet effet jusqu'à concurrence de 1 198 181,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0130 a été émis le 5 août 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080838

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20H15, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER